

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 52

Artikel: Encore la girafe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

'NA LETTRA A N'ON BOUN'AMI

Lozena, pè la maïti de déceimbro.

Mon poûro Toine, que l'âmo tant,

LAi a dza trai senanné que su via de l'ottô et que su vegniâte à maître dein onna carâie de pè Lozena. Ti possiblue quemet lo temps l'a passâ : quemet dâi z'épélues ! Mè seimblie que l'è l'autrhi qu'on étai le doù, selâ per dessus lo plilot derrâi noutrâ grandze et que te mè desai de cliau mots tant dâo, tant dâo ! On pâo pas tif le craire, cliau mots, mâ cein fâ tot parâi plièzi et on a lo tieur quemet l'estoma quand lè qu'on medze dau quegnu âi pere goâlia, que l'è justameint clli que l'âmo lo mé. Te mè desai : « Luise, quand t'î pas avoué mé, ie su quemeton petit caion que l'è via de la trouie. » T'ein rappelte-to ? L'è pas ablliâ, me ! L'è dâi z'affère que restant po tota la via et l'éternité, quemet dit lo menistre. Mè assel-in, ie pu bin te dere, ora, que t'î mon boun'ami, à de bon, mon boun'ami Toine que l'âmo tant.

La dama, que l'è dan ma maîtra, l'è onna grant' étalla, chètse quemet on lan, avoué on nàasse poeintu qu'on cro de fochâo et on morasse prin qu'on cabri que vint d'ître fé. A part cein, sardâi prau galèza, ma l'è tota la dzornâ à bramâ, à pioulâ, à nyossi, à miaulâ qu'on djurerâi que l'a avalâ on tsat et onna rata. N'è jamâ conteinta de rein ; que qu'on lâi diesse po la rabonnâ, l'è to ma mère m'a fé, atant pessi dein lo lé po lo fère débordâ.

Lo monsu n'è pas pîre dinse po teimpâtâ et sacremientâ ; on vâi que sô d'onna bouna mâison, quemet ein a per ts'i no.

Por quant à l'ovrâdzo, lâi a bin de l'ovrâdzo, mâ n'è pas piasse pénâblio que d'écouenâ de la rontire ; mè faut râcorâ tota la dzornâ po lo momeint, ma la maîtra m'a de que se contiñuâ dinse, mè farâi couâre pè la couensa su on gros potager. Clli potager n'è pas tant que-môdo, por cein que l'è quemet lè dzenelhie : n'a rein qu'on perte; faut tot fère pè lo mimo, mâ, quand on lâi è habitua, l'affère va tot parâ.

Tè foudrà m'einvouyiassein on mot de beliet po mè dere que te einnouye bin de mè. Mè, ie su tota tiura de té.

Adieu, mon Toine po la via; ie t'embrasso que ne pu pas pî.

Ta Luise.

Potse-scritoume. L'è ablliâ de tê dere que noutron maîtra n'è rein fier : ie dor assein avoué mè qu'avoué la dama.

MARC A LOUIS.

MESDAMES !

QUAND vous arborez de façon provoquante les grands chapeaux qui vous ont valu tout récemment tant de compliments aigre-doux ; quand vous vous soumettez, résignées, au supplice de la robe en fourreau de parapluie, qui dénonce brutallement des attraits que l'on aime surtout à deviner, vous ne vous demandez pas d'où vient cette mode à laquelle vous vous soumettez si docilement ? Vous savez qu'elle vient de Paris

Il suffit, en effet, qu'une Parisienne jeune et jolie ou plus ou moins en vue, inaugure quelque nouvelle forme de robe ou de chapeau, pour qu'aussitôt les élégantes des cinq parties du monde en fassent autant. Cette servile imitation autoriserait une comparaison très juste, sinon très flatteuse pour le sexe qui prétend, depuis les temps les plus anciens, au sceptre de la grâce et aujourd'hui, chose curieuse, à celui de l'indépendance.

Mais nous ne vous êtes, sans doute, jamais demandé comment ces modes, parfois si bizarres, pouvaient prendre naissance et être lancées ?

Eh bien, voici :

Un couturier de Paris, en renom, a une idée, une bonne idée : jupe à godets ondulée, corsets

Louis XVI tombant droit des goussets à la taille, ou veste crânement coupée. Il s'en va trouver une jolie actrice et lui propose de l'habiller pour la prochaine pièce qu'elle va créer. Il connaît déjà l'héroïne qu'elle doit incarner, et il saura lui tailler à la fois une jolie toilette et un succès.

Il montre des croquis, dessinés par les meilleurs artistes, car les prix de Rome ne dédaignent pas de s'occuper de mode ! Après avoir drapé des peplums sur des statues grecques, les pensionnaires de la villa Médicis éprouvent un très vif plaisir à épinglez des étoffes sur les séduisantes Parisiennes. Neuf fois sur dix l'actrice accepte, elle daigne être encore plus jolie, encore plus femme, encore plus gamin, moitié duchesse.

Et voilà une mode lancée !

LA SOUPE ET LES TOURTES DE NOËL

Nous détachons le passage suivant du savoureux ouvrage de César de Saussure, intitulé *Lettres et voyages* (1725-1729).

LE jour de Noël est une grande fête chez tous les chrétiens, puisque c'est celle de la naissance du Sauveur. Mais les Anglois ont dans ce tems-là plusieurs usages qui leur sont particuliers. Ils se font alors les uns aux autres plusieurs complimens qu'on ne se fait ailleurs qu'au nouvel an, en se souhaitant *a merry Christmas and a happy New Year*, c'est-à-dire « un joyeux Noël et heureuse année ». C'est dans ce tems-là qu'on donne les étrennes qui sont une pratique dont personne ne peut se dispenser, et qui va assez loin, lorsqu'on a beaucoup de relations. Le jour de Noël, on garnit de laurier, de romarin et autres plantes vertes, les églises, les entrées des maisons, les salles où vestibules et les cuisines ; je ne saurai vous dire d'où vient cet usage. Tout le monde depuis le roi jusqu'à l'artisan, mange ce jour-là des soupes et des tourtes de Noël. La soupe de Noël, *Christmas porridge*, est un mets que peu d'étrangers trouvent de leur goût. Jugez s'il doit être bon : ils font cuire dans du bouillon des raisins secs, des raisins de Corinthe, et des pruneaux avec beaucoup d'épices ; les riches y joignent du vin, les autres y mettent de la bière. Si c'est un grand régal pour les Anglais, ce n'en est pas un pour moi. Il n'en est pas de même des *Christmas* ou *Minced-Pies*, c'est-à-dire tourte de Noël, dont tout le monde s'accorde. Ce sont des pâtés de viande hachée, où il y a beaucoup de raisins de Corinthe, de moelle de bœuf, et d'autres bonnes choses. Il est à remarquer que l'on ne mange jamais de ces espèces de tourtes à la viande que durant les jours qui précédent ou qui suivent Noël. Je ne saurais vous en dire la raison.

Le sel matrimonial. — Un tout jeune époux à un vieux mari :

— Je viens de recevoir la première facture pour les robes de ma femme ; elle est furieusement salée.

— Hé ! oui, mon jeune ami, c'est là le sel du mariage.

Pas de gène. — Madame à sa nouvelle bonne :

— Vous ne serez pas surchargée de besogne, Marie, nous n'avons pas d'enfants.

— Oh ! que madame ne se gène pas pour moi : je les adore.

POUR LA HOTTE DU BON-ENFANT

QUE de personnes, en ce moment, se creusent en vain la cervelle pour deviner ce qu'elles pourront bien offrir comme étrennes à ceux de leurs parents, amis et connaissances à qui elles désirent ou doivent en donner. Désir ou simple obligation, on aime à faire plaisir, le plus possible, aux destinataires de ces étrennes. Dans le premier cas c'est par affection, la chose est toute naturelle ; dans le second, c'est par spéulation ; on estime

alors, non sans raison, que puisqu'on fait la dépense, autant vaut qu'elle agrée à celui qui en est le sujet.

Hélas, le choix, certes, ne fait pas défaut. Et c'est là sans doute ce qui cause notre embarras. Les livres, parmi les cadeaux, sont de ceux qui, en général, font plaisir toujours et à tous.

Qu'il nous soit permis d'en indiquer et d'en recommander quatre d'entre les plus nouveaux, et qui sûrement seront les bienvenus chez les personnes à la porte desquelles, accompagnés des vœux les meilleurs pour la nouvelle année, ils viendront frapper le matin de Noël ou du Jour de l'An.

Ces quatre livres sont là, sur notre table, aussi séduisants par leurs titres, par leur aspect extérieur, que par les promesses que donnent les noms seuls de leurs auteurs.

D'abord, c'est le *Foyer romand*, étrennes littéraires pour 1910, édité par MM. *Payot et Cie*, à *Lausanne*, et auquel a collaboré toute l'élite de nos écrivains romands.

C'est ensuite, de la *librairie F. Rouge et Cie*, à *Lausanne*, *La Moisson est grande*, le dernier de Benjamin Vallotton, dont nous avons, il y a quelques semaines, reproduit un des chapitres les plus savoureux. C'est aussi, chez les mêmes éditeurs, *Le Mariage de Germaine*, de Aloys de Molin, un roman lausannois plein de saveur.

Enfin, de chez MM. *Attigner frères, éditeurs*, à *Neuchâtel*, nous sont arrivés les *DERNIERS CONTES*, du Dr Châtelain, un auteur trop connu et trop aimé pour qu'il soit nécessaire d'en dire plus.

Voilà notre modeste avis. Faites-en ce qu'il vous plaira, mais il nous paraît que vous avez là le moyen tout trouvé de faire quatre heureux, et cela sans saigner votre portemonnaie. Cela aussi est bien à considérer, puisque la vie est si chère, dit-on, et que nombreux sont les candidats aux faveurs du Bon-Enfant.

ZIN ZIN

(*Vieille chanson.*)

Les épiciers, gens d'heureux caractère, Du coin de l'oil ont un peu sourcillé : Ils disent tous : « Ce qui nous désespère, C'est le tarif pour le café grillé. »

Zin zin, zon zon zon
Par de tous petits centimes
Zin zin, zon zon zon
Nous payons les violons.

Les pharmaciens et les vendeurs de drogues Connaissent mieux tous nos tempéraments. Ils se sont dit : « Sachons garder la vogue, Le vieux lundi vaut bien les vieux onguents. »

Zin zin, etc.

Les professeurs, par leur tournure austère, Bien plus qu'ailleurs, chez nous sont respectés, En fait d'esprit, ils ont leur tabatière, Ou pour le moins des bâticles au nez.

Zin zin, etc.

Les avocats, ciel ! quelle fourmilière, Nous en avons pour plaider notre droit ; Ils sont pour nous comme au vent la poussière, Plus il y en a et moins clair l'on y voit.

Zin zin, etc.

Ainsi chantaient nos pères.

ENCORE LA GIRAFE

On nous écrit que l'habile préparateur de la peau de la girafe du Musée de Lausanne, dont nous avons parlé il y a huit jours, se nommait Sommer et non Summer. Les Sommer ont acquis la bourgeoisie de Cottens.

*

Nous recevons également d'un de nos abonnés (M. G. B.) communication de l'entrefilet suivant, paru dans le *Courrier suisse* du 23 février 1844, qui, complétant l'article du *Conteur* du 11 décembre, montre que le squelette de girafe que possède notre Musée cantonal de géologie a la même origine que la girafe empaillée qu'on y admire encore.

Voici le dit entrefilet.

« On se rappelle sans doute la jeune girafe qui, l'an passé, a attiré l'attention de nombreux visiteurs ; elle n'a pu supporter l'appréciation du climat de l'Allemagne et vient de périr à Francfort-

s.-Mein. Le musée a fait l'acquisition de son squelette au moyen du don généreux de M. Mayor de la Gordanne, dont une partie avait déjà servi à acheter la girafe empaillée qui orne depuis quelques mois une des salles de zoologie. »

LE NEZ, PREND GARDE !

Le nez est domaine public; ainsi en a décidé le tribunal d'un de nos cantons de la Suisse allemande.

Une ville de ce canton possède un habitant dont le nez est extraordinairement long et rouge. Il va sans dire que le droit de ce citoyen d'avoir un appendice ainsi fait est incontestable.

Donc ce nez, se promenant par les rues de la ville, rencontra un journaliste qui cherchait un sujet d'article. Le chroniqueur aux abois ne vit pas plus loin que ce nez : il rentra au bureau de rédaction et écrivit sur ce thème quelques variations railleuses.

Le nez se fâcha tout rouge, ce qui lui était d'ailleurs facile, et alla tout droit se casser sur la porte fermée du journaliste. Il fut plus heureux chez l'avocat voisin, qui se montra ravi d'instrumenter à propos de nez.

Le jour de l'audience, il y eut affluence énorme au palais de justice. Les nez rouges et colorés se mirent à droite de la salle ; les autres, les pâles et les indifférents, se placèrent à gauche. Au milieu se tenait le plaignant, qui se chargea lui-même de défendre sa cause.

Il dit aux magistrats, qui se tiraient les favoris pour ne pas rire, que son nez était sobre, qu'on ne l'avait jamais vu se tremper au fond des verres, et que, s'il portait des couleurs éclatantes, c'était à sa nature chaude et sanguine qu'il fallait l'attribuer. Le propriétaire du nez litigieux fut presque éloquent.

Mais le tribunal, composé sans doute d'anciens journalistes, se montra intraitable : il proclama la liberté de la chronique et renvoya les plaideurs nez à nez.

LA VEUVE ET LE PHOTOGRAPHE

Ce n'est pas une fable.

Une femme avait prié un artiste de venir la photographier pleurant sur la tombe de son mari. Au jour dit, à l'heure indiquée, la veuve prend la pose dolente et fond en larmes. Elle pleure, pleure encore, pleure toujours. Larmes inutiles : le photographe ne vint pas.

La cliente, pas contente, a assigné alors le peu ponctuel opérateur en justice, lui réclamant 15 francs payés d'avance pour le cliché.

Le photographe allégue que la femme éprouvée lui a donné un rendez-vous si vague qu'il s'est rendu sur ne sait où, a cherché, a attendu inutilement plusieurs heures, après quoi, ne trouvant ni tombe, ni veuve, il s'en est allé.

Or, devinez quel fut le prononcé du juge ? Nous vous le donnons en cent.

« Votre cliente, dit-il au photographe, voulait être photographiée pleurant sur la tombe de son mari. Cette photographie lui eût peut-être permis de trouver un second époux, séduit par cette fidélité mémorable. Donc, il y a préjudice ; donc, rendez l'argent et indemnisez votre cliente pour son dérangement. »

POLITESSE ET GALANTERIE

QUAND on est poli, on l'est avec tout le monde ; on ne mesure pas son coup de chapeau à la situation sociale de celle ou de celui à qui il s'adresse.

La baronne Staffe, à qui l'on demandait si l'on devait saluer une marchande, une ouvrière, répondit :

Une marchande est une femme, une ouvrière est une femme.

Quand un homme bien élevé entre dans un magasin tenu par une, deux ou trois femmes, il se découvre, et pour les clientes entrées avant lui et pour la marchande et ses aides.

La marchande ne doit pas l'engager à se couvrir, cela ne se fait qu'au dehors, en plein air.

Louis XIV ôtait son feutre à panache devant une blanchisseuse, et l'avant-dernier prince de Ligne salua ses filles de basse-cour.

*

Victor Hugo était en omnibus. Une charmante jeune femme pénètre dans la voiture. Elle se dirige vers une stalle vide, mais un brusque arrêt des chevaux la fait tomber presque assise sur le poète.

La jeune femme, toute confuse, murmure :

— Je vous demande pardon, monsieur.

— Et moi, répond Victor Hugo, je vous remercie...

Nos gosses. — Une fillette se plaignait à son papa de n'avoir pas de petit frère.

— Mais, mon chou, je n'ai pas le moyen d'en avoir un, répond le père.

La fillette, après un moment de silence :

— Alors, dis, papa, puisque tu n'as jamais assez d'argent dans ton portemonnaie pour acheter un enfant tout fait, achète-en au moins la graine. On l'aura pousser à la maison et ça reviendra meilleur marché.

*

Un garçonnet demandait tous les matins deux pièces d'un sou à son grand père, pour acheter du chocolat. Un jour, ce dernier fit observer au petit qu'emandeur que deux sous, chaque matin, c'était trop et qu'un sou était suffisant.

— Eh ben, dis, grand'p'pa, donne-moi un sou qui en vaut deux.

A Marseille. — Dis-moi donc, toi qui as voyagé, dis-moi donc si c'est ben une statue équestre qu'ils ont à Lyon.

— Hum ! p'têtre ben ; pour là-bas, ça peut aller ; mais ici ça serait tout au plus un buste.

Galanterie. — Dans le tramway, un garçonnet cède galamment sa place à une demoiselle d'âge mûr, qui le remercie en minaudant :

— C'est très gentil, mon petit ami, d'offrir ainsi sa place aux dames...

— Oh ! réplique l'enfant, aux vieilles seulement !...

A la caserne. — C'est en France.

— Sergent, pourquoi le riz est-il contrebande de guerre ?

— Tu devrais savoir, blanc-bec, qu'avec le riz on fait de la poudre.

ASILE DES AVEUGLES

→ LAUSANNE ←

Vannerie : Malles de voyage, hottes, corbeilles à linge et à bois. — **Vannerie fine.**

Brosserie : Brosses fines et ordinaires de tous modèles.

Bonnerie : Châles, jupons, bas. Filets à provisions, à éponges, etc.

Cannage de chaises : On prend à domicile.

Adresser les commandes, gros et détail :

Asile des Aveugles, LAUSANNE

HORLOGERIE-BIJOUTERIE
S. DÉGALLIER

Le magasin est transféré en face du kiosque des Tramways, au bas des escaliers près la poste et la Banque cantonale.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE: DESSINS-MODELÉS.
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1858 LA CHAUX-DE-FONDS.

MATHEY-DORET Ingr-Conseil

UNION VAUDOISE DU CRÉDIT LAUSANNE

Agences à Aigle, Aubonne, Avenches, Cully, Echallens, La Sarraz, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Rolle, Vallorbe, Vevey et Yverdon.

Prêts par billets et par cédules. — Escopette de papier. — Admission de comptes de crédit et de comptes de sociétaires avec ou sans garanties. — Crédits de constructions. — Avances sur titres et hypothèques.

Emission d'obligations à 3 3/4 0/0 et 4 0/0 d'intérêt. — Caisse d'épargne populaire (intérêt pour 1909 4 1/4 0/0). — Comptes courants créanciers à vue 3 0/0, à 7 jours de préavis, 3 1/2 0/0. — Délégations hypothécaires à 4, 4 1/4 4 et 4 1/2 0/0, munies de coupons semestriels. — Ordres de bourse. — Location de compartiments de coffres-forts.